



APPRENTISSAGE BAC PRO Aménagements paysagers



Prérequis

Niveau d'entrée :

- Être diplômé de niveau IV (Bac général, technologique, professionnel) ou d'un DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires) ;
 - Disposer d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'aménagement paysager.

Objectifs

Appréhender l'ensemble des techniques et compétences nécessaires pour entreprendre une carrière dans le paysage : techniques d'aménagements paysagers, botanique, choix des végétaux et matériaux, conception de projets, croquis, dessins, conduite d'un chantier.

Durée

Formation de 2 ans (1 semaine en cours / 1 semaine en entreprise), 18 semaines de formation par an.

Moyen et méthodes mobilisées

- Effectif de 15 à 20 jeunes maximum permettant un suivi individualisé de l'élève ;
- Un plateau horticole avec des serres de 1200 m², 14 hectares de parc, un parc matériel important et renouvelé régulièrement ;
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général.

Modalités d'évaluation

50 % en contrôle continu et 50 % en épreuves terminales.

Contenu de la formation

- **Enseignements généraux** : organisation économique, sociale et juridique, techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, anglais, traitement de données, technologies de l'information et du multimédia, éducation physique et sportive.
- **Enseignements scientifiques et techniques** : environnement, techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement, projet d'aménagement paysager et plan de gestion paysagère, travaux de création et d'entretien, planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers, infographie.

Débouchés

Technicien en création et en entretien des parcs et jardins, en entreprises privées ou en collectivités territoriales.